

ALERTE SÉCURITÉ : COMMERCES & ENTREPRISES

Ce dispositif a pour objectif de prévenir les commerçants et les chefs d'entreprises des actes de malveillances, par sms et courrier électronique. La sécurité des commerces et des entreprises est un des dossiers importants pour la CCI Hérault. Un vrai partenariat existe avec l'ensemble des acteurs de la sécurité et de la prévention sur son territoire.



[Téléchargez le guide - Commerçants, soyez acteur de votre sécurité \(.pdf - 306.36 Ko\)](#)



[Téléchargez la brochure - Comment faire face aux vols à main armée dans les commerces \(.pdf - 174.52 Ko\)](#)



[Téléchargez le flyer - Contre les cambriolages ayez les bons reflexes ! \(.pdf - 468.14 Ko\)](#)



[Téléchargez le flyer - pre-plainte-en-ligne.gouv.fr \(.pdf - 298.75 Ko\)](#)

Correspondants sûreté Gendarmerie

Chefs d'entreprise, dirigeants ou commerçants vous pouvez solliciter une consultation sûreté à la gendarmerie la plus proche de votre établissement. Le gendarme référent pourra, après avoir visité le site, formuler des conseils judicieux. La consultation sûreté est gratuite et ne débouche sur aucune production écrite, le conseil est donc verbal.



[Téléchargez la liste des correspondants sûreté Gendarmerie du territoire de la CCI de Montpellier \(.pdf - 105.02 Ko\)](#)